

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 01057

Numéro SIREN : 347 384 570

Nom ou dénomination : BOULANGER

Ce dépôt a été enregistré le 05/01/2022 sous le numéro de dépôt 436

Désignation de l'entreprise : SA BOULANGER		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12							
Adresse de l'entreprise : Avenue de la Motte		Durée de l'exercice précédent * 12							
Numéro SIRET * 3 4 7 3 8 4 5 7 0 0 2 0 1 7		Néant ☐ *							
		Exercice N clos le : 31/12/2019							
		N-1 : 31/12/2018							
		Net 3							
		Net 4							
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement *	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG					
		Fonds commercial (I)	AI	17 910 859	AI	10 289 982	7 620 877	7 020 876	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	58 099 549	AK	32 517 807	25 581 742	19 540 971	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	15 647 034	AO		15 647 034	15 647 034	
		Constructions	AP	91 563 388	AO	74 526 638	17 036 750	18 372 428	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	10 894 955	AS	9 855 718	1 039 238	740 622	
		Autres immobilisations corporelles	AT	307 845 655	AU	236 857 269	70 988 387	78 172 188	
		Immobilisations en cours	AV	4 152 388	AW		4 152 388	642 923	
		Avances et acomptes	AX		AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU	6 805 589	CV	1 817 840	4 987 749	5 230 274	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC				
		Autres titres immobilisés	BD		BE				
		Prêts	BF	1 450 135	BG		1 450 135	1 450 135	
		Autres immobilisations financières *	BH	5 035 715	BI		5 035 715	4 843 610	
TOTAL (II)		BJ	519 405 267	BK	365 865 254	153 540 013	151 661 061		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT	342 434 618	BU	2 783 658	339 650 960	314 324 055	
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	4 215 705	BW		4 215 705	2 221 533	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	37 814 153	BY	383 919	37 430 235	25 216 247	
		Autres créances (3)	BZ	382 431 251	CA	829 256	381 601 996	291 131 889	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE				
Disponibilités		CF	31 068 466	CG		31 068 466	25 580 352		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	15 848 004	CI		15 848 004	13 722 300		
	TOTAL (III)	CJ	813 812 199	CK	3 996 833	809 815 366	672 196 376		
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN							
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1 333 217 465	IA	369 862 087	963 355 379	823 857 437		
Renvois (1) Dont droit au bail			5 926 156	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété *				Stocks :			Créances :		

Désignation de l'entreprise SA BOULANGER		Néant ☐		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 40 611 564)	DA	40 611 564	40 611 564
	Primes d'émission, de fusion, d'apport. ...	DB	12 700 766	12 700 766
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	4 061 157	4 061 157
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	100 031 727	67 567 429
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	66 575 972	62 464 298
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	23 393 077	23 750 791
	TOTAL (I)	DL	247 374 262	211 156 004
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	47 485 445	42 273 979
	Provisions pour charges	DQ	3 184 338	3 305 842
	TOTAL (III)	DR	50 669 783	45 579 821
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	39 042 703	31 963 302
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	24 438 145	21 566 671
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	353 033 700	272 048 908
	Dettes fiscales et sociales	DY	105 030 787	101 052 130
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	4 295 380	4 410 741
	Autres dettes	EA	5 956 191	5 842 062
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB	133 514 428	130 237 798
TOTAL (IV)	EC	665 311 334	567 121 612	
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED	
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	963 355 379	823 857 437	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	640 873 189	545 554 941
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

③

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2019

Désignation de l'entreprise : SA BOULANGER							Néant ☐	
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	2 644 092 936	FB	366 557	FC	2 644 459 493	2 382 068 479
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF		13 593
		FG	185 788 498	FH		FI	185 788 498	148 089 195
		FJ	2 829 881 434	FK	366 557	FL	2 830 247 991	2 530 171 266
	Chiffres d'affaires nets*							
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	502 461	363 491
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	88 220 340	79 497 861
	Autres produits (I) (11)					FQ	1 766 532	1 378 219
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 920 737 324	2 611 410 837
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	2 013 666 202	1 776 833 348
	Variation de stock (marchandises) *					FT	(25 294 498)	(5 285 971)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	375 485 089	346 103 082
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	37 202 860	32 166 460
	Salaires et traitements *					FY	253 024 720	224 166 111
	Charges sociales (10)					FZ	107 645 376	109 990 036
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$				GA	30 577 169	29 299 966
						GB		
						GC	3 380 927	3 353 549
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GD	42 819 039
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GE	1 962 681	1 738 655
	Autres charges (12)					GF	2 840 469 563	2 556 013 030
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GG	80 267 761
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)								
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)			GH	4 417 902	3 501 025
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)			GI	24 095	23 688
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	127 799	257 245
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	11 782 148	11 500 780
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	9 419	
	Différences positives de change					GN	3 205	837
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	11 922 571
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	217 366	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	462 323	273 827
	Différences négatives de change					GS	12 613	(73)
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	692 302	273 754
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	11 230 268	11 485 108
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	95 891 836	70 360 253

④

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2019

Désignation de l'entreprise SA BOULANGER			Néant ☐ *																				
			Exercice N	Exercice N-1																			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	3 042 134	2 896 133																		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		IIB	592 815	76 272																		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	13 630 621	12 327 195																		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	17 265 569	15 299 600																		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	1 013 900	530 611																		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	7 435 085	284 016																		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	8 474 893	7 406 803																		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	16 923 877	8 221 430																		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	341 692	7 078 169																		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ	15 806 493	11 264 040																		
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	13 851 062	3 710 084																		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	2 954 343 366	2 641 970 324																		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	2 887 767 393	2 579 506 026																		
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)			HN	66 575 972	62 464 298																		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO																				
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	697 271	559 430																		
			IG	2 616 866	7 987 585																		
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	425 944	3 241 368																		
			HQ	2 530 703	1 853 287																		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	1 083 310	695 539																		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	127 799	92 685																		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK																				
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	288 946	171 564																		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC																				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD																				
	(9)	Dont transferts de charges	A1	47 391 556	40 332 539																		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2																				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	587 403	24 785																		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	240 422	210 823																		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6																					
		obligatoires A9																					
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels</td> <td>16 923 877</td> <td>17 265 569</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels							Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	16 923 877	17 265 569						
Exercice N																							
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																						
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	16 923 877	17 265 569																					
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cf. état 2053-Détail des produits et charges sur ex. antérieurs</td> <td>1 083 310</td> <td>2 616 866</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs							Cf. état 2053-Détail des produits et charges sur ex. antérieurs	1 083 310	2 616 866						
Exercice N																							
Charges antérieures	Produits antérieurs																						
Cf. état 2053-Détail des produits et charges sur ex. antérieurs	1 083 310	2 616 866																					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

BOULANGER
SA AU CAPITAL DE 40 611 564 Euros
SIEGE SOCIAL : LE HUB – AVENUE DE LA MOTTE
59810 LESQUIN

347 384 570 RCS LILLE METROPOLE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE et EXTRAORDINAIRE
DU 28 avril 2020**

L'AN DEUX MILLE VINGT,
LE VINGT HUIT AVRIL,
A NEUF HEURES QUARANTE CINQ.

Les Actionnaires de la Société se sont réunis à huis clos en Assemblée Générale Mixte grâce aux moyens de visioconférence mis en place par la Société, sur la convocation en date du 9 avril 2020 qui leur a été faite par le Conseil d'Administration.

La validité de la réunion de l'Assemblée Générale notamment appelée à statuer sur l'approbation des comptes tenue en visioconférence est posée, compte tenu des circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de COVID-19, par l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 notamment en ses articles 4 et 5.

Il a été fait le point sur les présences et chacun des membres de l'Assemblée s'est identifié en ouverture de la réunion.

Monsieur Thierry MULLIEZ, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, préside l'Assemblée.

Monsieur Yannick DUPOND est désigné Scrutateur.

Madame Emilie CIMENTI est désignée Secrétaire de séance par les membres du bureau.

Le bureau, ainsi constitué, certifie que le quorum requis par la loi et les statuts est atteint. L'Assemblée est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Président constate également que :

· *Sont présents / absents & excusés :*

Commissaires aux Comptes	Convoqué par	Présent	Absent & Excusé
EY AUDIT SAS, Représenté par Sandrine LEDEZ	LRAR en date du 9 avril 2020	X	
PWC AUDIT SAS, Représenté par Philippe AERTS	LRAR en date du 9 avril 2020	X	

· *Sont présents / absents & excusés :*

Représentants du Comité Social et Economique Central	Convoqué par	Présent	Absent & Excusé
Monsieur Damien HUET	Lettre simple en date du 9 avril 2020	X	

Madame Dominique HUZLER	Lettre simple en date du 9 avril 2020	X	
Monsieur Daniel KESSLER	Lettre simple en date du 9 avril 2020	X	
Monsieur Stéphane SOURDET	Lettre simple en date du 9 avril 2020	X	

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Actionnaires les documents prévus par la loi.

Monsieur le Président déclare, par ailleurs, que l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe, les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes ainsi que la liste des Actionnaires ont été tenus à la disposition des Actionnaires au siège social à compter de la convocation et qu'aucune demande de consultation ou d'envoi de documents dans les formes et conditions prévues par la loi n'est parvenue à la Société dans les délais impartis.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

À titre ordinaire

- lecture des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2019 ;
- examen et approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 ;
- affectation du résultat ;
- quitus aux Administrateurs ;
- autorisation, s'il y a lieu, des conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du code de commerce ;
- rémunération de l'activité des Administrateurs ;
- constat de la fin de mandat de plusieurs Administrateurs et nomination ;

À titre extraordinaire

- modification statutaires ;

À titre ordinaire

- questions diverses : point sur la marche des affaires ;
- pouvoir pour les formalités.

∞∞∞∞

Monsieur le Président donne lecture à l'Assemblée des rapports du Conseil d'Administration et des rapports de Commissariat.

Puis, Monsieur le Président ouvre la discussion. Le Président répond aux questions et donne des précisions complémentaires puis, les Actionnaires s'étant déclarés suffisamment informés, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, après présentation des rapports du Conseil d'Administration et lecture du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels ainsi que le bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font ressortir un bénéfice de 66 575 972 Euros.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, ayant pris connaissance de la proposition du Conseil d'Administration, décide cependant d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Report à nouveau	66 575 972 Euros
TOTAL	66 575 972 Euros

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que le montant des dividendes par action mis en paiement au titre des trois exercices précédents ainsi que l'abattement correspondant a été le suivant :

	Dividendes	Abattement
2016	11,51 €	4,60 €
2017	10,34 €	4,14 €
2018	10,34 €	4,14 €

La résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clos le 31 décembre 2019.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, déclare approuver les termes de ce rapport et les conventions qui y sont énoncées.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION : REMUNERATION DE L'ACTIVITE DES ADMINISTRATEURS

Depuis la loi Pacte, la notion de jetons de présence a été supprimée et remplacée par celle de rémunération de l'activité des Administrateurs. Il est par conséquent prévu à la résolution 7.1 qui va suivre que l'Assemblée Générale procède à une modification de l'article 18 des Statuts.

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant de l'enveloppe de rémunération des administrateurs à cent mille euros (100 000) € par exercice.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION : CONSTAT DE LA FIN DE MANDAT DE PLUSIEURS ADMINISTRATEURS ET NOMINATION

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'Administrateur de Madame Chloé BEAUVALLET et de Messieurs Olivier CAMPION, Bertrand CUNAUD et Thierry MULLIEZ arrivent à échéance.

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats d'administrateurs de :

- Madame Chloé BEAUVALLET,
- Monsieur Olivier CAMPION,
- Monsieur Bertrand CUNAUD,
- Monsieur Thierry MULLIEZ

et ce pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la société qui se tiendra au cours de l'année 2024 et qui statuera sur les comptes du dernier exercice clos.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

SEPTIEME RESOLUTION : MODIFICATIONS STATUTAIRES

1. REMPLACEMENT DE LA NOTION DE JETONS DE PRESENCE MENTIONNEE DANS LES STATUTS ; MODIFICATION CORRELATIVE DE L'ARTICLE 18 DES STATUTS

L'Assemblée Générale, connaissance prise du remplacement de la notion de jetons de présence par celle de « rémunération » par la loi Pacte, décide de modifier l'article 18 des statuts comme suit :

« Article 18 – Rémunération des administrateurs

Une rémunération peut être allouée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration, soit pour un exercice déterminé, soit pour l'exercice et ceux suivants jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement. »

Le reste de l'article reste inchangé.

2. SUPPRESSION DE LA NOTION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT DANS LES STATUTS ; MODIFICATION CORRELATIVE DE L'ARTICLE 20 DES STATUTS

L'Assemblée Générale, connaissance prise de la suppression par la Loi dite « Sapin II » de l'obligation de désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant lorsque le Commissaire aux Comptes titulaire est une personne morale pluripersonnelle, décider de supprimer la notion de Commissaire aux Comptes suppléant dans l'article 20 des statuts, l'article 20 est désormais rédigé comme suit :

« Article 20 – Commissaires aux Comptes

Un ou plusieurs commissaires aux comptes sont nommés et exercent leur mission de contrôle conformément à la loi.

Leurs honoraires sont fixés dans les conditions prévues par les dispositions réglementaires. »

La résolution est adoptée à l'unanimité.

A TITRE ORDINAIRE

HUITIEME RESOLUTION : QUESTIONS DIVERSES

. POINT SUR LA MARCHÉ DES AFFAIRES

L'Assemblée Générale, en tant que de besoin, donne acte au Président et au Directeur Général de l'information faite sur la marche des affaires en début de séance et des informations reprises dans le rapport de gestion.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture, par les membres du bureau.

Pour copie certifiée conforme à l'original

Monsieur Emmanuel DESCHAMPS, Directeur Général.



BOULANGER
SA AU CAPITAL DE 40 611 564 €
SIEGE SOCIAL : AVENUE DE LA MOTTE – LESQUIN (59810)

347 384 570 RCS LILLE METROPOLE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 MARS 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT,
LE DIX-HUIT MARS,
A HUIT HEURES.

Les membres du Conseil d'Administration de la Société se sont réunis par téléconférence. En ouvrant la séance, le Président a fait le point sur les présences et absences :

Nom et qualité	Présent	Représenté (nom du représentant)	Absent et excusé
Monsieur Thierry MULLIEZ, Président du Conseil d'Administration	X		
Madame Chloé BEAUVALLET, Administrateur	X		
Monsieur Bertrand CUNAUD, Administrateur	X		
Monsieur Olivier CAMPION, Administrateur	X		
Monsieur Etienne HUREZ, Directeur Général	X		
Monsieur Emmanuel DESCHAMPS, Directeur Général Délégué	X		
PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT SAS, représenté par Monsieur Philippe AERTS, Commissaire aux comptes, convoqué par LRAR en date du 13 mars 2020	X		
ERNST & YOUNG AUDIT SAS, représenté par Madame Sandrine LEDEZ, Commissaire aux comptes, convoqué par LRAR en date du 13 mars 2020	X		
Monsieur Damien HUET, Représentant du Comité Social et Economique Central d'Entreprise,	X		
Madame Dominique HUZLER, Représentante du Comité Social et Economique Central d'Entreprise,	X		
Monsieur Daniel KESSLER, Représentant du Comité Social et Economique Central d'Entreprise,			X
Monsieur Stéphane SOURDET, Représentant du Comité Social et Economique Central d'Entreprise,	X		

Le Président constate que le quorum requis par les statuts est atteint et qu'ainsi, le Conseil peut valablement délibérer.

Il rappelle ensuite que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- . Examen de l'activité de la Société,
- . Examen et arrêté des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019,
- . Proposition d'affectation du résultat et de versement d'un dividende,
- . Examen et approbation des documents de gestion prévisionnelle,
- . Autorisation, s'il y a lieu, des conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce,

- . Fixation des limitations de pouvoirs d'un directeur général délégué,
- . Jetons de présence - Rémunération de l'activité des administrateurs,
- . Point sur les mandats au sein de la Société,
- . Autorisation de délivrer des cautions, avals et garanties,
- . Autorisation pour l'acquisition d'un immeuble,
- . Fixation du montant d'un supplément de réserve spéciale de participation,
- . Politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale,
- . Préparation et convocation d'une Assemblée Générale Mixte, notamment appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2019,
- . Questions diverses : point sur la marche des affaires.

Avant l'ouverture des débats, le Président rappelle le caractère confidentiel des sujets que le Conseil est amené à traiter.

Le Conseil procède à l'examen des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 sur la base des documents établis à cette date.

Conformément à la loi, les Commissaires aux comptes seront appelés à certifier la sincérité et la régularité de ces documents.

De l'examen des comptes, il ressort que le chiffre d'affaires de la Société est de 2 830 247 991 Euros contre 2 530 171 266 Euros l'exercice précédent, soit une progression de 11,86 %.

Le résultat courant avant impôt est de 95 891 836 Euros.

Le résultat net comptable de l'exercice est un bénéfice de 66 575 972 Euros.

Après discussion, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION – EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE

Le Conseil arrête les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, se soldant par un bénéfice de 66 575 972 Euros, en vue de les soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Vote pour : 4

Vote contre : 0

Abstention : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil propose de soumettre à l'Assemblée Générale des Actionnaires d'affecter le bénéfice de la manière suivante

- en dividendes	33 000 000 Euros
- le solde, en report à nouveau	33 575 972 Euros
TOTAL	66 575 972 Euros

En conséquence, le dividende distribué au titre de l'exercice 2019 s'élèverait à 33 000 000 Euros, soit la somme de 11,37 Euros environ par action. Il sera proposé à l'Assemblée Générale de déléguer au Directeur Général les pouvoirs nécessaires à la fixation de la date de mise en paiement du dividende.

Les capitaux propres de la société seraient toujours positifs et d'un montant au moins égal à la moitié du capital social.

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que le montant des dividendes par action mis en paiement au titre des trois exercices précédents ainsi que l'abattement correspondant a été le suivant :

	Dividendes	Abattement
2016	11,51 €	4,60 €
2017	10,34 €	4,14 €
2018	10,34 €	4,14 €

Vote pour : 4

Vote contre : 0

Abstention : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – EXAMEN DES DOCUMENTS DE GESTION PREVISIONNELLE

Le Président rappelle que la loi du 1er mars 1984, complétée par le décret du 1er mars 1985 sur la prévention des difficultés des entreprises, a systématisé l'information au sein de l'entreprise et impose aux entreprises d'une certaine taille, d'établir un certain nombre de documents comptables.

Il remet alors au Conseil les documents suivants :

- le tableau de financement de l'exercice 2019,
- la situation de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible du second semestre 2019,
- le plan de financement de l'exercice 2020,
- le compte de résultat prévisionnel de l'exercice 2020.

Le Président demande ensuite au Conseil d'analyser ces documents et de les arrêter.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, arrête définitivement les documents de gestion prévisionnelle tels qu'ils lui ont été soumis. Il procède à la rédaction du rapport sur les documents de gestion prévisionnelle.

Vote pour : 4

Vote contre : 0

Abstention : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Chloé Beauvallet doit quitter la réunion du Conseil d'Administration. Les administrateurs restant sont au nombre de 3.

QUATRIEME RESOLUTION - AUTORISATION DES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Au titre des conventions réglementées, le Président informe le Conseil de la poursuite de la convention avec la Fondation d'Entreprise BOULANGER, s'agissant du financement du programme pluriannuel de la Fondation.

Au titre des conventions courantes, le Président signale :

- La poursuite d'une convention avec la société HTM GROUP SA, actionnaire majoritaire, portant sur des prestations de services groupe.

- La signature d'une convention avec la société HTM GROUP SA, actionnaire majoritaire, portant sur la refacturation de certains coûts et charges liés aux Plans d'Actionnariat Salarié.
- La signature d'une convention de compte courant avec la société EX&CO SAS, dont la société est actionnaire à hauteur de 45%.

Vote pour : 3

Vote contre : 0

Abstention : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION –FIXATION DES LIMITATIONS DE POUVOIRS D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Conformément aux dispositions de l'article 20.III des statuts, le Président rappelle que les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Dans le cadre de l'organisation interne de la Société, le Conseil décide de fixer comme suit les pouvoirs de Monsieur Emmanuel DESCHAMPS, Directeur Général Délégué :

Dans ses rapports avec la Société et les actionnaires, et sans que ces restrictions soient opposables aux tiers, Monsieur Emmanuel DESCHAMPS, Directeur Général Délégué, pourra user des pouvoirs de direction générale qui lui sont conférés dans les limites suivantes :

Monsieur Emmanuel DESCHAMPS ne peut accomplir sans, (i) soit l'autorisation du Président du Conseil, (ii) soit une délibération préalable du Conseil les actes suivants :

1. le retrait des fonds en banque, quel qu'en soit le montant ;
2. l'acquisition sous quelque forme que ce soit (notamment achat, échange, apport en société, cession bail) d'immeubles appelés à figurer au poste immobilisations du bilan, de fonds de commerce, de droits au bail ou d'autres éléments substantiels de fonds de commerce tels que brevets d'invention, certificats d'utilité, marques, dessins et modèles, enseignes, procédés techniques non brevetés, à moins qu'elle ne soit réalisée auprès ou au bénéfice d'une société affiliée ou qu'elle ne soit d'une valeur inférieure à 3 000 000 Euros ;
3. la cession sous quelque forme que ce soit (notamment vente, échange, apport en société, cession bail) d'immeubles appelés à figurer au poste immobilisations du bilan, de fonds de commerce, de droits au bail ou d'autres éléments substantiels de fonds de commerce tels que brevets d'invention, certificats d'utilité, marques, dessins et modèles, enseignes, procédés techniques non brevetés, à moins qu'elle ne soit réalisée auprès ou au bénéfice d'une société affiliée ou qu'elle ne soit d'une valeur inférieure à 1 000 000 Euros ;
4. la constitution ou la promesse de constitution de sûretés personnelles (cautionnement, aval, etc.) ou réelles (promesse de nantissement ou d'affectation hypothécaire) ;
5. tous emprunts et demandes de crédits à court, moyen ou long terme et tous octrois de prêts à toutes personnes physiques ou morales sans distinction ;
6. l'acquisition et l'aliénation de valeurs mobilières (titres de placement et titres de participation), à moins qu'elle ne soit réalisée auprès ou au bénéfice d'une société affiliée ;
7. la conclusion de contrats de franchise, sauf avec les sociétés affiliées ;
8. toute prise de participation dans quelque organisme ou société que ce soit, toute cession de participation ou tout accord de partenariat (ou résiliation d'accord de partenariat) sans prise de participation ; et
9. tout autre acte juridique comportant pour la société un engagement de payer excédant la somme de 1 000 000 Euros, étant précisé que toute mesure tendant à scinder le montant de l'engagement en tranches inférieures à 1 000 000 Euros

n'exonérera pas le Directeur Général de sa responsabilité contractuelle, à moins qu'il ne soit réalisé auprès ou au bénéfice d'une société affiliée. La présente interdiction de passer seul un acte juridique comportant pour la société engagement de payer une somme excédant 1 000 000 Euros ne s'applique pas aux actes passés dans le cadre de l'exploitation courante de la Société tels que notamment les achats de marchandises destinés à la revente, les achats de fournitures et matériels divers destinés au fonctionnement courant de l'entreprise, ou encore le règlement des sommes dues aux administrations (douanes, impôts, URSSAF...).

Deux sociétés sont considérées comme affiliées si l'une d'entre elles détient le contrôle direct ou indirect de l'autre (société mère et filiale) ou si toutes deux sont directement ou indirectement contrôlées par une même société (sociétés sœurs). Il y a contrôle direct ou indirect d'une société par une autre société dès lors que la seconde dispose directement ou par société interposée, de la majorité du capital et de la majorité absolue des droits de vote de la première.

Vote pour : 3

Vote contre : 0

Abstention : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION – JETONS DE PRESENCE – REMUNERATION DE L'ACTIVITE DES ADMINISTRATEURS

Le Président indique que depuis la loi Pacte, la notion de jetons de présence a été supprimée et remplacée par celle de rémunération de l'activité des Administrateurs. Il propose par conséquent de soumettre à l'Assemblée Générale une modification de l'article 18 des Statuts.

6.1 enveloppe de rémunération de l'activité des Administrateurs pour l'exercice 2020

Le Président propose de soumettre à l'Assemblée Générale des Actionnaires la fixation d'une enveloppe de rémunération de l'activité des Administrateurs d'un montant de 100 000 Euros pour l'exercice 2020.

6.2 répartition des jetons de présence pour l'exercice 2019

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale du 24 avril 2019 a voté une enveloppe de jetons de présence de 100 000 Euros par exercice.

Il propose de répartir les jetons de présence entre les Administrateurs de la Société pour un montant total de 77 220 Euros, selon le détail figurant en annexe du présent procès-verbal.

Vote pour : 3

Vote contre : 0

Abstention : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION – POINT SUR LES MANDATS

Le Président communique au Conseil le point sur les mandats au sein de la société tel que repris ci-dessous :

NOM	QUALITE	NOMINATION	ECHEANCE	RENOUVELLEMENT
OLIVIER CAMPION		AGO 05.09.2016	AG APPRO 31.12.2019	2020
THIERRY MULLIEZ		AGO 05.09.2016	AG APPRO 31.12.2019	2020
BERTRAND CUNAUD		AGO 05.09.2016	AG APPRO 31.12.2019	2020

CHLOE BEAUVALLET		AGO 22.12.2016	AG APPRO 31.12.2019	2020
PWC AUDIT SAS	CAC	AGO 22.04.2016	AG APPRO 31.12.2021	2022
ERNST & YOUNG AUDIT SAS	CAC	AGO 24.04.2019	AG APPRO 31.12.2024	2025
ETIENNE HUREZ	DIRECTEUR GENERAL	CA 26.09.2017	AG APPRO 31.12.2020	2021
EMMANUEL DESCHAMPS	DIRECTEUR GENERAL DELEGUE	CA 22.11.2019	AG APPRO 31.12.2020	2021
THIERRY MULLIEZ	PCA	CA 12.09.2016	AG APPRO 31.12.2019 *	2020

** le mandat de Président est lié au mandat d'Administrateur car nul ne peut être Président de Conseil d'Administration sans être Administrateur.*

Ce tableau met en évidence que les mandats des Administrateurs arrivent à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale d'approbation des comptes.

Vote pour : 3

Vote contre : 0

Abstention : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION – AUTORISATION DE DELIVRER DES CAUTIONS, AVALS ET GARANTIES

Le Président propose au Conseil d'autoriser le Directeur Général et/ou les Directeurs Généraux Délégués, avec la signature conjointe, de donner ou renouveler des cautions, avals ou garanties au nom de la Société dans la limite d'un montant global cumulé de cinquante millions d'euros (50.000.000 €), en ce compris les cautions existantes, précédemment accordées.

Par exception, les cautions, avals ou garanties au nom de la Société peuvent être données à l'égard des administrations fiscales ou douanières, sans limitation de montant et sous une seule signature.

La présente autorisation met fin aux précédentes autorisations. Elle restera en vigueur jusqu'à la date du conseil d'administration appelé à arrêter les comptes du présent exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte cette proposition.

Vote pour : 3

Vote contre : 0

Abstention : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION – AUTORISATION POUR L'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE

Le Président propose au Conseil d'autoriser le Directeur Général à signer l'acquisition de l'immeuble abritant le magasin BOULANGER de Caen Mondeville auprès de la société DECATHLON, actuel propriétaire des murs pour un montant maximum de 12, 5 Millions d'Euros net vendeur (hors tous frais).

Le vote de la résolution est ajourné car l'opération d'achat est reportée par prudence.

Vote pour :

Vote contre :

Abstention :

DIXIEME RESOLUTION – FIXATION DU MONTANT D'UN SUPPLEMENT DE RESERVE SPECIALE DE PARTICIPATION

Le Président expose au Conseil que Monsieur Etienne HUREZ, Directeur Général, a pris la décision en date du 31 décembre 2019 d'attribuer à titre exceptionnel, un supplément de réserve spéciale de participation à destination des salariés.

A la date de cette décision, le montant n'en était pas déterminable.

Le Président propose au Conseil, sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2019, de fixer ce supplément de réserve spéciale de participation à la somme de 409 517 EUROS.

Vote pour : 3

Vote contre : 0

Abstention : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION – POLITIQUE DE LA SOCIETE EN MATIERE D'EGALITE PROFESSIONNELLE ET SALARIALE

Le Président informe le Conseil qu'en application des dispositions de l'article L225-37-1 du Code de Commerce, ce dernier doit délibérer annuellement sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale.

La politique d'emploi de la Société BOULANGER repose sur des critères objectifs et sur le mérite individuel. L'égalité professionnelle est ainsi accordée aux collaborateurs sans distinction de race, de couleur, de religion, de sexe, de handicap, de situation de famille, d'orientation sexuelle, d'âge et d'origine nationale ou ethnique.

Vote pour : 3

Vote contre : 0

Abstention : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION – PREPARATION ET CONVOCATION D'UNE ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Le Conseil décide de convoquer une Assemblée Générale Mixte à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

À titre ordinaire

- lecture des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2019 ;
- examen et approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 ;
- affectation du résultat ;
- quitus aux Administrateurs ;
- autorisation, s'il y a lieu, des conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du code de commerce ;
- jetons de présence ;
- constat de la fin de mandat de plusieurs Administrateurs et nomination ;

À titre extraordinaire

- modification statutaires ;

À titre ordinaire

- questions diverses : point sur la marche des affaires ;
- pouvoir pour les formalités.

Le Conseil d'Administration procède à la rédaction de son rapport de gestion et du texte des résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale et donne tout pouvoir à son Président pour la préparation, la convocation et la tenue de cette Assemblée, notamment pour en fixer la date, l'heure et le lieu. Il procède également à la rédaction du rapport spécial prévu à l'article L. 225-184 du Code de commerce le cas échéant.

Vote pour : 3

Vote contre : 0

Abstention : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité.

TREIZIEME RESOLUTION – QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil d'Administration prend acte des informations qui lui sont délivrées. En tant que de besoin, il approuve ou ratifie les opérations qui lui sont exposées.

Vote pour : 3

Vote contre : 0

Abstention : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé, après lecture, par le Président et un administrateur.

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Monsieur Emmanuel DESCHAMPS, Directeur Général.



BOULANGER SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine
S.A.S. au capital de € 2.510.460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

ERNST & YOUNG AUDIT

14, rue du Vieux Faubourg
59 042 Lille Cedex
S.A.S à capital variable
344 366 315 R.C.S Nanterre

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels****(Exercice clos le 31 décembre 2019)**

A l'assemblée générale

BOULANGER SA

Avenue de la Motte
59810 Lesquin

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BOULANGER SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 18 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de garantie, tel que décrit dans le paragraphe « 6. Provisions pour risques et charges » de la note « II. Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 18 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous vous signalons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce ne figure pas dans le rapport de gestion.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



2020.04.10

21:18:52

+02'00'

Philippe Aerts

ERNST & YOUNG AUDIT



Sandrine Ledez

① **BILAN - ACTIF**

DGFIP N° 2050 2019

Désignation de l'entreprise : SA BOULANGER		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : Avenue de la Motte		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 3 4 7 3 8 4 5 7 0 0 2 0 1 7		Néant ☐ *					
		Exercice N, clos le : 31122019					
		N-1 : 31122018					
		Brut ₁					
		Amortissements, provisions ₂					
		Net ₃					
		Net ₄					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC			
		Fonds commercial (1)	AH	AI	17 910 859	10 289 982	7 620 877
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	58 099 549	32 517 807	25 581 742
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	15 647 034		15 647 034
		Constructions	AP	AO	91 563 388	74 526 638	17 036 750
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	10 894 955	9 855 718	1 039 238
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	307 845 655	236 857 269	70 988 387
		Immobilisations en cours	AV	AW	4 152 388		4 152 388
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	6 805 589	1 817 840	4 987 749
Créances rattachées à des participations		BB	BC				
Autres titres immobilisés		BD	BE				
Prêts		BF	BG	1 450 135		1 450 135	
Autres immobilisations financières *		BH	BI	5 035 715		5 035 715	
TOTAL (II)		BJ	BK	519 405 267	365 865 254	153 540 013	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	342 434 618	2 783 658	339 650 960
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	4 215 705		4 215 705
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	37 814 153	383 919	37 430 235
		Autres créances (3)	BZ	CA	382 431 251	829 256	381 601 996
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	31 068 466		31 068 466	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	15 848 004		15 848 004	
	TOTAL (III)	CJ	CK	813 812 199	3 996 833	809 815 366	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	1 333 217 465	369 862 087	963 355 379	
Renvois : (1) Dont droit au bail : 5 926 156		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations		Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise		SA BOULANGER		Néant ☐	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 40 611 564)	DA	40 611 564	40 611 564	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	12 700 766	12 700 766	
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	4 061 157	4 061 157	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	100 031 727	67 567 429	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	66 575 972	62 464 298	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	23 393 077	23 750 791	
	TOTAL (I)	DL	247 374 262	211 156 004	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	47 485 445	42 273 979	
	Provisions pour charges	DQ	3 184 338	3 305 842	
	TOTAL (III)	DR	50 669 783	45 579 821	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	39 042 703	31 963 302	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	24 438 145	21 566 671	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	353 033 700	272 048 908	
	Dettes fiscales et sociales	DY	105 030 787	101 052 130	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	4 295 380	4 410 741	
	Autres dettes	EA	5 956 191	5 842 062	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	133 514 428	130 237 798	
TOTAL (IV)	EC	665 311 334	567 121 612		
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	963 355 379	823 857 437		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	640 873 189	545 554 941	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA BOULANGER							Neant ☐ *	
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	2 644 092 936	FB	366 557	FC	2 644 459 493	2 382 068 479
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF		13 593
		FG	185 788 498	FI		FI	185 788 498	148 089 195
		FJ	2 829 881 434	FK	366 557	FL	2 830 247 991	2 530 171 266
	Chiffres d'affaires nets *							
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	502 461	363 491
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	88 220 340	79 497 861
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 766 532	1 378 219
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 920 737 324	2 611 410 837
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	2 013 666 202	1 776 833 348
	Variation de stock (marchandises) *					FT	(25 294 498)	(5 285 971)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	375 485 089	346 103 082
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	37 202 860	32 166 460
	Salaires et traitements *					FY	253 024 720	224 166 111
	Charges sociales (10)					FZ	107 645 376	109 990 036
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	$\left\{ \begin{array}{l} \text{Sur immobilisations} \\ \text{Sur actif circulant : dotations aux provisions}^* \\ \text{Pour risques et charges : dotations aux provisions} \end{array} \right. \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements}^* \\ \text{- dotations aux provisions} \end{array}$				GA	30 577 169	29 299 966
						GB		
						GC	3 380 927	3 353 549
					GD	42 819 039	37 647 794	
	Autres charges (12)					GE	1 962 681	1 738 655
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 840 469 563
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	80 267 761	55 397 807
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	4 417 902	3 501 025
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	24 095	23 688
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	127 799	257 245
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	11 782 148	11 500 780
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	9 419	
	Différences positives de change					GN	3 205	837
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	11 922 571	11 758 862
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	217 366	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	462 323	273 827
	Différences négatives de change					GS	12 613	(73)
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	692 302	273 754
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	11 230 268	11 485 108
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	95 891 836	70 360 253

Désignation de l'entreprise SA BOULANGER				Néant ☐ *		
		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	3 042 134	2 896 133	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	592 815	76 272	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	13 630 621	12 327 195	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	17 265 569	15 299 600	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	1 013 900	530 611	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	7 435 085	284 016	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	8 474 893	7 406 803	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	16 923 877	8 221 430	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	341 692	7 078 169	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ	15 806 493	11 264 040	
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	13 851 062	3 710 084	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	2 954 343 366	2 641 970 324	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	2 887 767 393	2 579 506 026	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)			HN	66 575 972	62 464 298	
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	697 271	559 430	
			IG	2 616 866	7 987 585	
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	425 944	3 241 368	
			HQ	2 530 703	1 853 287	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	1 083 310	695 539	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	127 799	92 685	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HN	288 946	171 564	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9)	Dont transferts de charges	A1	47 391 556	40 332 539	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	587 403	24 785	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	240 422	210 823	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
	(7)	Detail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels			16 923 877	17 265 569		
(8)	Detail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		
Cf. état 2053-Détail des produits et charges sur ex. antérieurs			1 083 310	2 616 866		

Le bilan de l'exercice présente un total de 963 355 379 €.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 2 954 343 366 € et un total charges de 2 887 767 363 €, dégageant ainsi un résultat de 66 575 972 €.

L'exercice considéré débute le 01/01/2019 et finit le 31/12/2019. Il a une durée de 12 mois.

I. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Ouvertures et fermetures de magasins

Sur l'exercice 2019, la société a procédé à l'ouverture de 4 magasins et au transfert de 2 magasins existants.

Le développement avec EX&CO se poursuit avec l'ouverture, en 2019, de 11 magasins franchisés.

Partenariat Auchan et Leroy Merlin

Au cours de l'exercice 2019, la société a implanté des « shop in shop » dans des magasins Auchan et Leroy Merlin. Au 31/12/2019 il existe un shop in shop à Auchan Beauvais et un shop in shop dans le magasin Leroy Merlin d'Arras.

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES GENERAUX ET REMARQUES

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le Plan Comptable Général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre;
- indépendance des exercices.

METHODES COMPTABLES

I. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les fonds commerciaux figurent au bilan à leur valeur d'origine ou à leur valeur réévaluée (réévaluation légale de 1976), et n'ont pas été amortis.

Les fonds créés après 1976 n'apparaissent pas au bilan.

Les logiciels informatiques sont immobilisés et amortis sur leur durée d'utilité de 3 ans.

Détail des droits au bail et fonds commerciaux

SITE (€)	DATE DE MISE EN SERVICE	VALEUR D'ACQUISITION
DROIT AU BAIL		
CAMBRAI	01/01/1995	24 239,39
DOUAI	01/01/1995	41 313,68
BELFORT	09/10/2000	114 336,76
NIORT	23/12/2013	250 000,00
PARIS-OPERA	21/10/2015	3 004 200,00
PARIS-BAUGRENELLE	01/01/2016	533 573,53
STRASBOURG	09/01/1989	670 775,83
VITROLLES	01/01/1990	47 716,54
BOURG EN BRESSE	16/08/2017	90 000,00
PARIS Italie 2	30/11/2017	200 000,00
ROUEN	27/04/2018	450 000,00
PARIS PASSY	22/03/2019	500 000,00
SOUS/TOTAL		5 926 155,73
FONDS COMMERCIAUX		
ROANNE	01/01/1995	69 688,41
DISTRIBUTION ANTENNE SERVICE	01/01/1995	137 345,89
LIMONEST	01/01/1995	103 665,33
VANNES	31/08/1994	183 701,07
ST BRIEUC	31/08/1994	45 734,71
LE MANS	01/01/2001	830 847,14
PLAN DE CAMPAGNE	01/01/2005	162 756,81
PARIS-BAUGRENELLE	01/01/2016	60 979,61
PARIS PASSY	22/03/2019	100 000,00
SOUS/TOTAL		1 694 718,97
TOTAL		7 620 876,70

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charge.

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle (composants) sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Un plan d'amortissement propre à chaque composant est appliqué en fonction du taux ou du mode d'amortissement qui lui sont spécifiques.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les dépenses ultérieures relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant sont comptabilisées comme un actif distinct venant en remplacement de l'actif renouvelé.

Les immobilisations sont amorties à partir de la date de mise en service du bien sur leur durée réelle d'utilisation, en moyenne elles s'établissent comme suit :

S.A.BOULANGER

Gros-œuvre, charpentes, ossatures, bardage métallique	25 ans
Couverture, isolation	20 ans
VRD, espaces verts	15 ans
Etanchéité, portes, volets, serrures	10 ans
Peintures extérieures, menuiserie alu, vitres, portes automatiques	8 ans
Installations techniques, matériels et outillages	3 à 8 ans
Autres immobilisations	3 à 5 ans

Le mode d'amortissement linéaire a été retenu.

Lorsque le bien amortissable est susceptible d'ouvrir droit au régime fiscal de l'amortissement dégressif et/ou lorsque les durées d'usage pratiquées dans la profession sont inférieures aux durées d'utilité, la société constate des amortissements dérogatoires.

La dotation aux amortissements dérogatoires sur l'exercice est de 5 882 K€, et la reprise sur amortissements dérogatoires est de 6 240 K€.

Au 31/12/2019, la provision pour amortissements dérogatoires s'élève à 23 393 K€.

Une provision pour dépréciation des immobilisations est constatée lorsque la valeur actuelle des biens est inférieure à la valeur comptable. Au 31 décembre 2019, une provision pour dépréciation d'un montant de 2 868 K€ est comptabilisée dans les comptes.

3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participations figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Les autres immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation des titres de participation est constatée lorsque la valeur des titres est inférieure à la quote-part de situation nette de la société et que les perspectives à 5 ans ne permettent pas de revenir à une situation positive.

4. STOCKS

Les stocks sont évalués au dernier Prix d'Achat. Considérant la rotation rapide des stocks et leur caractère déflationniste, la valeur nette obtenue est similaire à celle qui aurait résulté de l'application de la méthode FIFO.

Aux termes de l'article 321-19 du règlement n°99-03 du CRC relatif au Plan Comptable Général et conformément à la première application du Règlement CRC 2004-06 du 23 novembre 2004, la valorisation de stocks incorpore le taux d'escompte et le transport sur achat jusqu'au magasin et ce depuis le 1er janvier 2005.

Depuis le 1er janvier 2012, la valorisation des stocks n'incorpore plus de services distincts.

Les dépréciations correspondent à la perte de valeur des stocks défraichis et aux valeurs des stocks décotés calculées par ligne de produits selon l'ancienneté des produits.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les dépréciations sont obtenues en appliquant aux références en stock les taux de perte réelle historiquement constatés. Ces taux sont connus selon l'analyse de l'écoulement des références en stock aux clôtures précédentes pour lesquelles les 24 mois de ventes suivants sont

S.A.BOULANGER

pleinement connus. La somme des marges sur ventes cumulées négatives des références est ramenée à la valeur en stock de leur groupe de marchandise d'appartenance.

Cette analyse se réalise selon l'ancienneté des produits connue grâce à la date de dernière réception.

Au 31/12/2019, la valeur nette des stocks se décomposent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Valeur Brute		
Marchandises	341 426	315 591
Pièces détachées	98	647
Cuisines	911	903
Total	342 435	317 141
Dépréciation		
Marchandises	2 783	2 632
Pièces détachées		184
Cuisines		
Total	2 783	2 816
Valeur Nette		
Marchandises	338 643	312 959
Pièces détachées	98	463
Cuisines	911	903
Total	339 651	314 325

5. CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leurs valeurs nominales.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, aucune dépréciation sur les créances clients n'est comptabilisée en fonction du retard des règlements.

Seules les créances qui présentent des risques de non-recouvrement font l'objet d'une dépréciation selon l'ancienneté de la créance et le risque encouru.

6. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques et charges est comptabilisée lorsque la société a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière suffisamment fiable et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources.

Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges sont constituées dans le respect des principes comptables. Les risques sont évalués sur la base des demandes reçues des tiers et des actions en défense de la société.

Provision pour garantie

Certaines marchandises sont assorties d'une garantie d'une durée maximale de 36 mois (60 mois pour certains accessoires). Pour ces produits, une provision pour garantie est constatée lors de la vente. Depuis le 1^{er} janvier 2017, cette provision est calculée sur la base

- des coûts de garantie historiquement constatés par ligne de métier

S.A.BOULANGER

- du CA réalisé et restant à garantir à la clôture
- de la probabilité de survenance des coûts de réparations

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2017, un retraitement est opéré pour ne déduire du résultat fiscal qu'une quote-part de cette provision. La partie non déductible correspond principalement aux frais de main d'œuvre et frais généraux des magasins et des centres de réparation.

7. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de marchandises et les ventes de services aux clients.

8. NOTION DE RESULTAT COURANT ET RESULTAT EXCEPTIONNEL

Tous les éléments exceptionnels par leur fréquence et leur montant, se rattachant aux activités ordinaires, sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

9. IMPOT SUR LES BENEFICES

La société est membre de l'intégration fiscale du groupe HTM. La société tête de groupe de l'intégration fiscale HTM Group SA, en tant que seule redevable de l'impôt, comptabilise la dette d'impôt vis-à-vis du Trésor Public. Les filiales membres de l'intégration fiscale déterminent et comptabilisent l'impôt comme si elles étaient imposées séparément, et inscrivent en compte courant leur dette d'impôt envers la société mère.

III. NOTES SUR LE BILAN

1. TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

S.A.BOULANGER

SOCIETES	CAPITAL	Capitaux propres autres que le capital	Quote part de capital détenu en %	Valeur d'inventaire des titres détenus (Provision)	RESULTAT NET	CHIFFRE D'AFFAIRES NET
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la Société astreinte à la publication.						
<i>FILIALES (50 % au moins du capital détenu par la Société)</i>						
S.A. ARATUBA DE BOELE LASN 1083 HJ 1008B AMSTERDAM	50 000	-61 353	100%	1 600 474 (1 600 474)	nc	
SCI CYCAS RUE DE LA HAIE PLOUVIER CRT DE LESQUIN – 59273 FRETIN	1 000	-13 280	99,90%	1 302 407	-13 280	
SCI OLIVEA RUE DE LA HAIE PLOUVIER CRT DE LESQUIN – 59273 FRETIN	1 000	-9 656	99,90%	665 104	-9 656	
SCI ATOUT PARC RUE DE LA HAIE PLOUVIER CRT DE LESQUIN – 59273 FRETIN	100	328 984	99,00%	504 394	361 952	2 516 192
SCI MERIGNAC RUE DE LA HAIE PLOUVIER CRT DE LESQUIN – 59273 FRETIN	160	4 073 549	99,9875%	160	4 037 340	6 489 150
BOULANGER France SA RUE DE LA HAIE PLOUVIER CRT DE LESQUIN – 59273 FRETIN	37 000	1 375	99,9%	70 430	1 690	
SCI TECHNOCITE RUE DE LA HAIE PLOUVIER CRT DE LESQUIN – 59273 FRETIN	1 000	-1 194	99,0%	990	-1 194	
C. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX concernant les autres filiales et participations						
FILIALES						
Participations françaises				1 661 629		
WEBDISTRIB				0		
Participations Boulanger Espagne				1 000 000		

2. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Cette rubrique est représentée principalement par les dépôts et cautionnements.

3. PRODUITS A RECEVOIR

en K€	2019	2018
Clients - Factures à établir	1,034	1,460
Ristournes à recevoir	135,150	105,618
Personnel	16	4
Organismes sociaux	392	392
Etat		
Assurances - Indemnités à recevoir	515	341
Total	137,107	107,815

4. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

en K€	2019	2018
Marchandises facturées non reçues	340	278
Honoraires	441	584
Locations mobilières, immobilières et charges locatives	11 560	9 662
Entretien matériel informatique	1 639	1 008
Location matériel informatique	275	64
Publicité	1 228	1 760
Droit d'entrée	156	172
Divers autres	209	194
Total	15 848	13 722

5. CHARGES A PAYER

en K€	2019	2018
Intérêts courus		
Intérêts / Participation		
Fournisseurs - Factures non parvenues	109,650	52,707
Congés payés	20,546	19,448
Participation des salariés	15,806	11,264
Salaires à payer	4,950	5,632
Déplacements à payer	17	14
Organismes sociaux - Charges à payer	14,081	12,096
Etat - Charges à payer	730	632
RRR à accorder		
Total	165,780	101,793

6. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance représentent la quote-part des ventes de contrats d'extension de garantie non définitivement acquise au titre de l'exercice, compte tenu des risques de mise en œuvre de ces garanties dans le temps.

Sur la vente des extensions de garantie, 15% sont constatés en résultat à la signature pour couvrir les frais de commercialisation. Le solde est comptabilisé en produit constaté d'avance pour 122.2 M€ et est repris linéairement en résultat sur la durée du contrat.

Au 31/12/2019, les PCA représentent 133.5 M€.

7. FONDS PROPRES

S.A.BOULANGER

Capital Social	Nombre d'actions composant le capital social	Valeur nominale (€)	TOTAL (€)
Au 1er janvier 2019	2,900,826	14	40,611,564
Augmentations			-
Diminutions			-
Au 31 décembre 2019	2,900,826	14	40,611,564

Les fonds propres passent de 211 156 K€ à 247 374 K€ soit une augmentation de 36 218 K€.
Cette variation s'analyse comme suit :

(en K€)	2018	Affectation Résultat	Dividendes	Diminution	Augmentation	2019
CAPITAL	40 612					40 612
PRIMES D'EMISSIONS	12 701					12 701
RESERVE LEGALE	4 061					4 061
AUTRES RESERVES	-					-
REPORT A NOUVEAU	67 567	62 464	30 000			100 031
RESULTAT	62 464	62 464			66 576	66 576
PROV REGLEMENTEES	23 751			6 240	5 882	23 393
TOTAL	211 156	-	30 000	6 240	72 458	247 374

Les provisions réglementées sont représentées par la provision pour amortissements dérogatoire.

8. PROVISIONS

Provisions Litiges

Les provisions litiges, couvrant des risques nés de litiges avec des tiers, s'élèvent au 31 décembre 2019 à 7 483 K€.

Provision Garantie

Les provisions Garantie s'élèvent à 35 103 K€ au 31 décembre 2019 contre 34 645 K€ au 31 décembre 2018.

Méthode de calcul de la provision des points CARTE PARTENAIRE

La provision carte partenaire est déterminée en utilisant les paramètres suivants :

Stock de points acquis et encore valables incluant les chèques émis en fin d'année

Taux d'utilisation obtenu à partir de l'observation de données historiques ajustées de l'expérience de la société. Ce taux s'établit à 70% au 31/12/2019.

Coût pour la société obtenu en retirant à la valeur faciale des points la TVA et la marge moyenne constatée.

La provision s'élève à 3 136 K€ en 2019 contre 3 258 K€ en 2018.

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Détail du résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel de la société se compose principalement comme suit :

- Variation des provisions réglementées : produit net de 358 K€
- Variation des provisions pour risques et charges : produit net de 146 K€
- Dédits sur vente : produit net de 1 651 K€
- Moins-value sur cession d'actifs immobilisés : charge nette de 6 842 K€
- Variation des provisions exceptionnelles sur immobilisations : produit net de 4 653 K€
- Autres charges et produits exceptionnels (pénalités, amendes et autres) : produit de 376 K€

Détail des transferts de charges

Les transferts de charges au 31/12/2019 correspondent principalement aux extensions de garanties pour 47,3 M€.

V. AUTRES INFORMATIONS**1. EFFECTIF au 31/12**

	au 31/12/2019	au 31/12/2018
Ouvriers/employés	6 876	6 733
Agents maîtrise	267	277
Cadre	1 254	1 188
TOTAL	8 397	8 198

2. TABLEAU DE REPARTITION DE L'IMPOT

Répartition (K€)	Résultat comptable avant impôt	Impôt théorique	Impôt théorique / différence fiscal comptables	Impôt théorique retraité	Crédit d'impôt	Résultat après impôt
Résultat courant avant impôt	95 892	- 32 958	871	- 33 827	245	62 310
Résultat exceptionnel	341	- 117	1 536	1 419		1 760
Participation des salariés	- 15 806	5 433	1 561	3 871		11 935
Report déficitaires			- 14 442	14 442		14 442
Résultat	80 427	- 27 643	- 13 545	- 14 096	245	66 576

3. ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

En K€	Base	Impôt
<u>Allègements futurs</u>		
Différences fisca-comptables		
- Charges à payer déductible l'année de leur règlement	25 585	8 192
- Provision pour risques et charges non déductibles	11 717	3 752
Reports déficitaires	179 247	57 395
<u>Accroissements futurs</u>		
Provisions réglementées		
- Amortissements dérogatoires	23 393	7 490

4. ENGAGEMENTS HORS BILAN**Engagements donnés :**

- Cautions données en remplacement d'un dépôt de garantie de loyers (Baux commerciaux) pour 9 591K€.
- Promesse unilatérale du cessionnaire d'acquérir les titres EXCO restants de GROUPE EXPERT et CONNEXION

Dettes assorties de garanties : Néant

Engagements reçus :

Ligne de crédit bancaire confirmée : Néant

Engagements de crédit-bail :

S.A.BOULANGER

en KE	BIENS INCORPORELS	BIENS MOBILIERS	BIENS IMMOBILIERS
Valeur d'origine	14 158	10 452	27 687
Amortissements			
- Cumul exercices antérieurs	11 421	7 098	1 604
- Dotation de l'exercice	61	1 106	1 493
Total	11 482	8 204	3 097
Redevances payées			
- Cumul exercices antérieurs	13 627	10 472	2 655
- Exercice	65	0	2 531
Total	13 692	10 472	5 186
Redevances restant à payer			
- A 1 an au plus	64	0	2 500
- A plus d'1 an et 5 ans au plus	0	0	12 348
- A plus de 5 ans	0	0	9 473
Total	64	0	24 321
Valeur résiduelle			
- A 1 an au plus	0	0	0
- A plus d'1 an et 5 ans au plus	0	0	0
- A plus de 5 ans	0	0	0
Total	0	0	0
Montant pris en charge dans l'exercice	64	0	2 500

Indemnité de fin de carrière

La valeur des engagements de la société Boulanger au titre des Indemnités de Fin de carrière au 31 décembre 2019 s'élève à 42 336 K€, sous les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,85 % - basé sur le taux des obligations à long terme du secteur privé (euro zone AA rated corporate bonds +10 years)
- Taux de revalorisation des salaires : 2 %
- Rendement attendu du fonds : 0,85%
- Taux de charges patronales :
 - Cadre : 49,31 %
 - Agents de maîtrise : 44,13 %
 - Employés/ouvriers : 41,74 %
- Age de départ en retraite : 65 ans
- Table de mortalité : INSEE TD/TV 2013-2015
- Mobilité calculé en fonction de tranches d'âge et des CSP (moyenne : 8 %)

Par ailleurs au niveau de la société Boulanger SA, des fonds ont été versés à une compagnie d'assurance pour couvrir ce passif pour un montant de 3 591 K€.

Risques de change : Néant

Droits individuels à la formation

Ce dispositif a été remplacé au 31/12/2014 par le CPF compte personnel de formation. Les heures acquises dans le cadre du DIF ont été reportées au crédit d'heure du CPF.

Non provisionné en 2019.

5. EVENEMENTS POST CLOTURE

Suite à l'épidémie de Coronavirus et conformément aux mesures initiées par le gouvernement français, tous les magasins de l'enseigne ont fermé le 16 mars 2020.

Seule l'activité de vente web est restée en fonctionnement. Dans ce cadre, des mesures de chômage partiel ont été mises en œuvre pour certains salariés. L'enseigne a étudié les différents scénarii relatifs à la durée de fermeture et a estimé les moyens financiers nécessaires pour faire face à la situation.

L'enseigne, avec le soutien de HTM Group SA, estime être en mesure de passer cette période exceptionnelle. Les comptes 2020 seront significativement impactés par cet épisode de fermeture de magasins

6. IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

La société établissant les comptes consolidés est la société :

HTM Group
Avenue de la Motte
59810 LESQUIN
Siret : 478 613 169 00042

Les comptes sont consolidés par la méthode de l'intégration globale.

7. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires CAC s'élèvent à 215 K€ pour l'exercice 2019.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SA BOULANGER										Néant ☐ *	
CADRE A				IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		KD	68 515 353	KE		KF	27 259 800
CORPORELLES	Terrains					KG	15 647 034	KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ	33 520 334	KK		KL	470 014
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM	54 983 603	KN		KO	1 682 866
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Com - posants	M2		KP	6 795 745	KQ		KR	33 582
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Com - posants	M3		KS	13 840 551	KT		KU	721 838
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	260 277 527	KW		KX	20 283 696
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	39 869 979	LC		LD	2 194 546
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH	642 923	LI		LJ	4 032 644
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN	425 577 695	LO		LP	29 419 186
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T
Autres participations					8U	6 830 749	8V		8W		
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières					IT	6 293 744	IU		IV	441 534	
TOTAL IV					LQ	13 124 493	LR		LS	441 534	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					OG	507 217 542	OH		OJ	57 120 520	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
				par virement de poste à poste		3		4			
				1		2					
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		IN		CO		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		IO	13 044 575	LV	6 720 170	LW	76 010 407
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	15 647 034
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB	33 990 348
		Sur sol d'autrui				IR		MD	5 863 321	ME	50 803 148
		Inst. gales, agencets et am. des constructions				IS		MG	59 434	MH	6 769 892
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	3 667 433	MK	10 894 955
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers			392 355	IU		MM	6 904 810	MN	273 264 058
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			7 454 739	IW		MS	28 189	MT	34 581 597
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours					MY	269 805	MZ	253 374	NA	4 152 388
	Avances et acomptes					NC		ND		NE	
	TOTAL III					IY	8 116 899	NG	16 776 562	NH	430 103 421
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		OU		M7
Autres participations					IO		OX	25 160	OY	6 805 589	
Autres titres immobilisés					II		2B		2C		
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	249 429	2F	6 485 849	
TOTAL IV					I3		NJ	274 588	NK	13 291 439	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					I4	21 161 474	OK	23 771 320	OL	519 405 267	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA BOULANGER										Néant ☐ *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	25 464 129	PF	7 015 386	PG	682 642	PH	31 796 872	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM	27 412 324	PN	1 120 143	PO		PQ	28 532 467	
	Sur sol d'autrui		PR	43 398 013	PS	2 040 836	PT	5 533 322	PU	39 905 527	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV	5 772 443	PW	176 414	PX	59 434	PY	5 889 423	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	13 099 929	QA	422 862	QB	3 667 073	QC	9 855 718	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	193 728 133	QE	17 151 003	QF	5 867 941	QG	205 011 196	
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	27 270 605	QM	2 650 524	QN	23 021	QO	29 898 109	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	310 681 447	QV	23 561 783	QW	15 150 790	QX	319 092 440	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ON	336 145 576	OP	30 577 169	OQ	15 833 432	OR	350 889 312	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M6	251 240	N1	N2	N3	N4	N5	N6	251 240	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains		Q2		Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	2 036 484	R8	R9	S1	S2	S3	S4	2 036 484	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	21 874	S6	S7	S8	S9	T1	T2	21 874	
Inst. techniques mat. et outillage		T3	1 349 678	T4	T5	T6	5 514	T7	T8	1 344 165	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	2 214 292	U2	U3	U4	6 231 111	U5	U6	(4 016 819)	
	Matériel de transport	U8		U9	V1	V2		V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	8 500	V7	V8	V9	3 158	W1	W2	5 342	
	Emballages recup. et divers	W4		W5	W6	W7		W8	W9		
TOTAL III		X2	5 630 829	X3	X4	X5	6 239 783	X6	X7	(608 954)	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL				NM			NO		
Total général (I + II + III + IV)		NP	5 882 069	NQ	NR	NS	6 239 783	NT	NU	(357 714)	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	5 882 069	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	6 239 783	Total général non ventilé (NW + NY)		NZ	(357 714)
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA BOULANGER								Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	23 750 791	TM	5 882 069	TN	6 239 783	TO	23 393 077
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	23 750 791	TS	5 882 069	TT	6 239 783	TU	23 393 077
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	7 628 788	4B	6 292 558	4C	1 539 025	4D	12 382 322
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	34 645 191	4F	34 783 658	4G	34 325 726	4H	35 103 123
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	48 175	5C		5D		5E	48 175
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	3 257 667	5W	3 136 163	5X	3 257 667	5Y	3 136 163
	TOTAL II	5Z	45 579 821	TV	44 212 379	TW	39 122 418	TX	50 669 783
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	16 489 378	6B	2 443	6C	5 480 904	6D	11 010 917
		6E	1 321 052	6F	1 197 041	6G	370 908	6H	2 147 185
		O2		O3		O4		O5	
		9U	1 600 474	9V	217 366	9W		9X	1 817 840
		O6		O7		O8		O9	
	Sur stocks et en cours	6N	2 816 065	6P	2 783 658	6R	2 816 065	6S	2 783 658
	Sur comptes clients	6T	336 094	6U	190 231	6V	142 406	6W	383 919
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	718 557	6Y	407 038	6Z	296 339	7A	829 256
	TOTAL III	7B	23 281 621	TY	4 797 776	TZ	9 106 623	UA	18 972 774
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	92 612 233	UB	54 892 224	UC	54 468 824	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	46 199 966	UF	40 828 784				
		UG	217 366	UH	9 419				
		UJ	8 474 893	UK	13 630 621				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA BOULANGER										Néant ☐		
CADRE A			ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)		UP	1 450 135	UR		US	1 450 135				
	Autres immobilisations financières		UT	5 035 715	UV		UW	5 035 715				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	232 272		232 272						
	Autres créances clients		UX	37 581 882		37 581 882						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		Z1									
	Personnel et comptes rattachés		UY	317 487		317 487						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	391 748		391 748						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	25 238 773		25 238 773						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP									
	Groupe et associés (2)		VC	150 247 519		150 247 519						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	206 235 725		206 235 725						
	Charges constatées d'avance		VS	15 848 004		15 848 004						
	TOTAUX		VT	442 579 258	VU	436 093 409	VV	6 485 849				
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE									
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B			ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	a 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	61 142		61 142						
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	353 033 700		353 033 700						
Personnel et comptes rattachés			8C	54 826 118		54 826 118						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	39 661 089		39 661 089						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	5 991 375		5 991 375						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	4 552 205		4 552 205						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	4 295 380		4 295 380						
Groupe et associés (2)			VI	38 981 560		38 981 560						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	5 956 191		5 956 191						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L	133 514 428		133 514 428						
TOTAUX			VY	640 873 189	VZ	640 873 189						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tes auprès des associés personnes physiques	VI					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.							